

L'hon. M. MacKINNON: Soixante-cinq p. 100 des emblavures de l'année précédente.

M. DOUGLAS (Weyburn): Pourrons-nous obtenir les règlements relatifs aux livraisons avant l'ajournement?

L'hon. M. MacKINNON: Il n'y aura pas d'autres règlements que ceux qui ont été annoncés au sujet du contingentement. Présentement, la commission du blé rédige des renseignements ou des règlements concernant les livraisons. On en fera la distribution.

M. ROSS (Moose-Jaw): L'honorable député a parlé d'un rendement de 13 boisseaux à l'acre sur une superficie de 11 millions d'acres. Certes, il s'est trompé.

M. CASTLEDEN: Dix-huit millions de boisseaux, c'est ce que j'ai voulu dire pour 1941.

M. DOUGLAS (Weyburn): On devrait donner des explications aux honorables députés sur les règlements à venir afin qu'ils soient en état de répondre à ceux qui les questionneront à ce sujet lorsqu'ils retourneront chez eux. Ça ne sera pas toujours 65 p. 100, compte tenu de la récolte de l'an dernier, parce que dans certaines régions il n'y a pas eu de récolte.

L'hon. M. MacKINNON: La commission du blé tiendra compte des cas spéciaux de ce genre. Il se peut que certaines fermes aient été mises en jachère d'été l'an dernier, et il faudrait prévoir ce cas dans les règlements. Le ministre de l'Agriculture les présentera demain.

L'hon. M. GARDINER: J'aimerais répondre à la question de l'honorable député de Weyburn. Le contingent de 5 boisseaux à l'acre sera déterminé eu égard à 65 p. 100 des emblavures de l'an dernier. Peu importe les emblavures de cette année, le contingent se fondera sur 65 p. 100 de la récolte de l'an dernier. Si la superficie en culture est plus grande cette année le contingent n'en sera pas augmenté et, si les emblavures sont moins étendues, on aura droit encore au même contingent. Il sera fixé à 65 p. 100 des emblavures de l'an dernier, peu importe ce que seront les emblavures cette année. C'est là le premier encouragement au cultivateur à diminuer l'étendue de ses cultures cette année.

M. COLDWELL: La quantité à livrer est fixée à 230 millions de boisseaux, mais je crois savoir que ce chiffre comprend tout le Canada, et non pas seulement l'Ouest.

L'hon. M. MacKINNON: Parfaitement.

M. COLDWELL: Le ministre pourrait-il nous indiquer comment cette quantité est répartie entre l'Est et l'Ouest? Est-ce 222 millions et 8 millions?

L'hon. M. GARDINER: Approximativement.

M. NICHOLSON: Combien cela représente-t-il de boisseaux à l'acre d'après le rendement de l'an dernier?

L'hon. M. GARDINER: Un peu moins de douze.

M. DIEFENBAKER: Qu'est-ce qui a porté le ministre à saisir le comité de cette question des règlements? On a déclaré l'autre jour que l'adoption du crédit de 35 millions de dollars hâterait les délibérations et éviterait la nécessité de soumettre les règlements à la Chambre. Mais le ministre a déclaré aujourd'hui qu'il aimerait connaître l'opinion du comité sur les règlements en voie de préparation.

L'hon. M. GARDINER: Je crains que la seconde partie de la déclaration de l'honorable député ne soit pas conforme aux observations que j'ai faites au comité, bien que la première le soit. J'espérais que nous avancerions plus rapidement en suivant cette méthode qu'en présentant une mesure législative. Cependant, je ne suis pas aussi certain maintenant que c'est le moyen le plus rapide. L'honorable député a fait allusion au fait que les règlements ne devaient pas être soumis à la Chambre. J'ai dit que si nous déposions un projet de loi, il était moins probable que nous soumettrions les règlements à la Chambre. Le bill aurait été étudié et adopté article par article. Alors, en ma qualité de ministre, j'aurais établi des règlements en vertu des pouvoirs que cette loi m'aurait conférés.

A cette date, j'ai mentionné que je préférerais la proposition offerte, je crois, par l'honorable député de qu'Appelle (M. Perley), qui disait que les règlements devraient, tout d'abord, être soumis au comité plénier, à un comité spécial ou à la Chambre elle-même; je vous avertis que les règlements sont prêts à être soumis au comité plénier, qui pourra les étudier article par article, ce soir ou en aucun temps avant demain soir; si on croit, à la suite de la discussion, que certains changements sont indiqués, je pourrai les présenter au conseil pour en obtenir son approbation.

M. DIEFENBAKER: C'est ce que je m'efforce de prouver. Le peuple a le droit de savoir comment son argent sera dépensé. Maintenant, le ministre nous dit: voici des règlements qui étaient satisfaisants, à notre avis, mais nous croyons qu'il y aura lieu d'y apporter certaines modifications et, après que le comité nous aura fait connaître son opinion, nous recommanderons au gouverneur en conseil d'adopter les modifications qui paraîtront justifiées. C'est à cette manière d'agir que je m'oppose, monsieur le président. C'est s'éloi-